

Saint-Paul, le 2 D NOV 2023

ARRETE nº 2023 - 534 /SP-SAINT-PAUL

Portant nomination des membres des commissions de contrôle, chargées de la régularité des listes électorales, dans les communes de l'arrondissement de Saint-Paul

LE PRÉFET DE LA RÉUNION

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016, rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu l'instruction ministérielle n° INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales, et son addendum n° INTA2031715J, en date du 4 février 2021;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion, et l'arrêté n° 2314 du 27 octobre 2023 portant délégation de signature à M. Philippe MALIZARD, sous-préfet de Saint-Paul et à ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté n°2699/2020 SP SAINT-PAUL/BRPA modifié, du 21 août 2020, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Paul;

Vu la demande de renouvellement des membres des commissions de contrôle adressée aux maires des communes de l'arrondissement de Saint-Paul, et au président du tribunal judiciaire de Saint-Pierre, le 7 août 2023 ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal;

Sur proposition du sous-préfet de Saint-Paul,

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Les commissions de contrôle des listes électorales, des communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Les Trois-Bassins, Saint-Leu, sont composées, des membres titulaires et suppléants, désignés dans le tableau figurant en annexe du présent arrêté.

- Article 2: Les commissions désignées à l'article 1^{er} statuent sur les recours administratifs préalables obligatoires, formés par l'électeur intéressé contre une décision relative à l'inscription ou à la radiation de la liste électorale et s'assurent également de la régularité de cette liste.
- Article 3: La composition des commissions de contrôle est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'information municipale et le cas échéant, mise en ligne sur le site internet de la commune.
- Article 4: L'arrêté n°2699/2020 SP SAINT-PAUL/BRPA modifié du 21 août 2020 est abrogé.
- Article 5: Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
 - d'un recours gracieux auprès du préfet de La Réunion ;
 - d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur;
 - -d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de La Réunion.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application « Télérecours citoyens », accessible à partir du site internet : www.telerecours.fr

Article 6: Le sous-préfet de Saint-Paul, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de La Réunion et par délégation, le sous-préfet de Saint-Paul

Philippe MALIZARD

Annexe à l'arrêté préfectoral N° 2023-534 / SP-ST PAUL

Commune de SAINT-PAUL

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenan à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors di dernier renouvellement du conseil municipal
Titulaires :	Titulaires :	
M. Irchad OMARJEE	Mme Isabelle CADET	
Mme Mireille MOREL-COIANIZ Mme Denise DELAVANNE	Mme Lucie PAULA	Néant
	Suppléants :	
Suppléants :		
	Mme Fatima ADAM	
Mme Marie Suzelle BUCHLE	M. Jean François NATIVEL	
M. Antoine Luc FLORESTAN Mme Mélissa COUSIN		

Commune de LA POSSESSION

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Titulaires :	Titulaires :	
		Néant
Mme Marie Line TARTROU	M. Philippe ROBERT	
Mme Denise FLACONEL M. Jean-Bernard MONIER	Mme Florence HOAREAU	
Suppléant :	Suppléant :	
Néant	Néant	

Commune de LE PORT

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Titulaires:	Titulaire :	Titulaire :
Mme Brigitte LAURESTANT M. Jean-Claude ADOIS	M. Sergio ERAPA	M. Bertrand FRUTEAU
M. Didier AMACHALLA	Suppléant :	Suppléant :
Suppléant :	Néant	Néant
Néant		

Commune de LES TROIS-BASSINS

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Titulaires:	Titulaire :	Titulaire:
Mme SEYCHELLES Gertrude, Marie, Josée, ép.HOARAU	Mme Cathy Marie Mélodie VAITY, ép. SADEYEN	Mme Marie Yveline FAIN
M. Joseph LIN KWANG		Suppléant :
M. Pascal, Jean, Eddie LEBON	Suppléant : M. Yves, Lucas AURE	Néant
Suppléants :	11. 1 Vos, 20000 / ONE	
Mme Danielle ZITTE Mme Nadine FLORESTAN Mme Agathe, Marie Ange FRANCOISE, ép. DE LAVERGNE		

Commune de SAINT-LEU

Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État	Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire
Titulaire:	Titulaire:
M. Jean Fabrice GENNA	M. Bertrand PAGES
Suppléant :	Suppléant :
M. Jean-Alex LAURET	Mme Clorinda POELEMANS
	par le représentant de l'État Titulaire : M. Jean Fabrice GENNA Suppléant :